



2^{ème}

conférence européenne

sur la prévention des blessures
et la promotion de la sécurité

Paris, 9-10 octobre 2008

Faire de l'Europe un espace plus sûr

Appel à contributions et inscription



Faire de l'Europe un espace plus sûr

À l'heure où les initiatives se multiplient en Europe, la deuxième conférence européenne sur la prévention des blessures et la promotion de la sécurité sera une occasion déterminante de dresser un bilan des avancées réalisées et d'encourager la poursuite des actions au plan national et européen. À cet égard, la conférence s'appuie sur deux documents d'orientation essentiels, respectivement émis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et par la Commission européenne (CE) : la Résolution RC55/R9 du Comité régional de l'OMS et la Recommandation du Conseil de l'UE sur la prévention des blessures et la promotion de la sécurité. Bien que ces documents ne soient pas juridiquement contraignants, ils renforcent la portée de la prévention des blessures et la promotion de la sécurité en les intégrant aux politiques de santé et de protection des consommateurs.

Objectifs de la conférence

La conférence vise en tout premier lieu à faciliter la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'UE adoptée en mai 2007, qui invite les États membres à :

- mieux exploiter les données d'accidentologie existantes et mettre au point des systèmes nationaux de recueil et de notification des blessures ; et
- mettre en place des plans nationaux de prévention des blessures, prévoyant notamment la promotion de la sécurité dans l'éducation et la formation professionnelle.

La conférence participera à ce processus et contribuera en particulier au développement de la formation et à la mise en œuvre de plans nationaux de prévention des blessures et de promotion de la sécurité :

- en mettant en évidence le succès de programmes et de politiques de prévention des blessures ;
- en présentant des exemples significatifs de systèmes de collecte de données sur les blessures et de programmes nationaux en matière de sécurité ;
- en mobilisant l'ensemble des parties intéressées : pouvoirs publics, société civile, secteur privé, universitaires ; etc...
- en proposant aux réseaux nationaux et européens de promotion de la sécurité un cadre de discussion sur la meilleure manière de progresser.

Les progrès sont possibles

Les risques de décès et de blessures graves sont particulièrement élevés dans certains contextes (domestique, sports et loisirs, lieu de travail, circulation routière) et au sein des collectivités. En outre, tout le monde n'est pas égal face aux blessures, que ce soit à l'échelon national ou européen, les personnes économiquement défavorisées et socialement vulnérables étant plus menacées.

Néanmoins, nous pourrions être plus efficaces dans la réduction du nombre d'accidents et de blessures étant donné que :

- les stratégies de prévention existent ;
- elles ont apporté la preuve de leur efficacité ;
- elles devraient prendre en compte les inégalités existantes face au risque de blessure et ouvrir de larges perspectives quant à l'amélioration significative de la sécurité.

Pour y parvenir et progresser, il faut mettre en commun des pratiques reconnues et développer des relations durables de coopération entre les partenaires responsables de la sécurité en Europe.

Thèmes de la conférence

Les thèmes de la conférence reflètent les priorités conjointement identifiées par la Commission européenne et l'OMS/Europe et couvrent tous les aspects pertinents de la sécurité, qu'ils concernent l'univers domestique, les sports et loisirs, la circulation routière, la prévention de la violence ou la sécurité au travail.

Sessions et ateliers parallèles

- la sécurité des consommateurs
- la sécurité des enfants
- les risques chez les adolescents
- la sécurité des personnes âgées
- les usagers vulnérables de la route
- les risques liés à la pratique sportive
- la sécurité au travail
- la prévention du suicide
- les violences interpersonnelles



Questions transversales

- l'optimisation de la mise en commun des données d'accidentologie à l'échelon européen ;	- l'amélioration des méthodologies pour une communication efficace sur les risques
- la perception des facteurs communs de risque, comme l'alcool et l'exclusion sociale ;	- le renforcement de la formation, y compris la formation des professionnels ;
- le développement d'une base de données sur les pratiques reconnues en matière de prévention des blessures et des risques;	- la constitution de réseaux et la mise en place de plans nationaux

À qui s'adresse la conférence ?

Sont invités à s'inscrire tous ceux qui souhaitent contribuer à la prévention des accidents en Europe. La conférence réunira en particulier les parties intéressées suivantes :

- hauts responsables de l'administration, instituts et agences de sécurité et de santé publique, organisations non-gouvernementales et groupes d'intérêt représentant les catégories de personnes à haut risque et les victimes ;
- autorités chargées de la réglementation et de son application, acteurs de la normalisation et de la conception des produits ;
- experts en matière de conformité des produits et des services,
- représentants du secteur privé et entreprises ;
- professionnels de santé et responsables de la protection des consommateurs ;
- spécialistes de la prévention des blessures et praticiens en matière de promotion de la sécurité ;
- chercheurs et universitaires ;
- représentants d'agences et d'associations oeuvrant à l'échelon européen dans des domaines tels que la sécurité des consommateurs, la sécurité routière, la sécurité au travail ou la prévention de la violence.

Appel à contributions pour présentation de posters

Profitez des sessions de présentation par voie d'affiches ou de posters pour partager vos expériences en matière de prévention des blessures et de promotion de la sécurité avec les principales parties prenantes en Europe. Il vous suffit de soumettre un résumé décrivant vos travaux, méthodes de recherche et d'intervention ou une présentation décrivant comment vous avez adapté des pratiques reconnues pour les appliquer au plan local ou contribuer à améliorer la sécurité dans votre pays. Les résumés susceptibles de contribuer par leurs enseignements à la mise en œuvre d'actions de prévention des blessures dans divers contextes et différentes régions d'Europe seront particulièrement appréciés. Votre résumé doit s'inscrire dans les principaux objectifs de la conférence et plus précisément, aborder une ou plusieurs des priorités définies par la Recommandation du Conseil de l'UE et la Résolution de l'OMS. Ces deux documents sont consultables sur le site : www.eurosafe.eu.com/paris2008

Une fois en possession de tous les résumés, le comité de programme les examinera et sélectionnera ceux qui seront retenus pour la présentation. Tous les résumés qui auront été acceptés seront réunis dans un recueil (Conference Abstract Book), disponible sur le site de la conférence. Des prix récompenseront les meilleures affiches de présentation.

Pour soumettre votre résumé, veuillez suivre les instructions données sur le site <http://www.eurosafe.eu.com/paris2008> et remplir le formulaire en ligne prévu à cet effet. Vous avez jusqu'au 1er mars 2008. Si votre résumé est accepté, vous en serez informé le 1er mai 2008 au plus tard.

	Jeudi 9 octobre	Vendredi 10 octobre
Matin	Inscription et visite du hall d'information Session d'ouverture et session plénière Café/thé et découverte des affiches de présentation Sessions parallèles : questions prioritaires Déjeuner	Session plénière Café/thé et découverte des affiches de présentation Sessions parallèles : actions de prévention des accidents et blessures Déjeuner
Après-midi	Sessions parallèles : questions prioritaires Sessions plénières : les solutions éprouvées Réunions de travail	Sessions parallèles : actions de prévention des accidents et blessures Session plénière : perspectives Clôture de la conférence
Soir	Réception et buffet	

Comité d'organisation

Rupert Kisser KfV (EuroSafe), Luc Machard (CSC), Wim Rogmans (Institut néerlandais de sécurité des consommateurs), Francesca Racioppi (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe), Horst Kloppenburg (Commission européenne, DG Santé et protection des consommateurs).

Comité de programme

Ron Gainsford (Londres), Robert Bauer (Vienne), Joanne Vincenten (Amsterdam), Meri Paavola (Finlande), Saakje Mulder (Amsterdam), Chris Todd (Manchester), Othmar Brügger (Berne), Ella Arensman (Cork), Mark Bellis (Liverpool), Claudia Körmer (Vienne), Maider Ensunza Arrien (Vérone), Jacques Latarjet (France).

Comité national de pilotage

Luc Machard (CSC, Paris) préside le comité national de pilotage, qui rassemble ministères et organismes français compétents en matière de politiques de santé et de sécurité.

Sont membres du comité national de pilotage : la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes, la Direction générale de la santé, la Direction des sports, la Direction générale de l'action sociale, la Direction de la défense et de la sécurité civiles, la Direction générale des entreprises, la Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel, la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, la Direction générale du travail, la Direction de la sécurité et de la circulation routières, l'Institut de veille sanitaire, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé, l'Institut national de la consommation.

Inscription

Les frais d'inscription sont de 385€ jusqu'au 15 juillet 2008 et de 425€ par la suite. Les membres d'EuroSafe bénéficient d'un tarif spécial de 325€ s'ils s'inscrivent avant le 15 juillet 2008.

Ces frais incluent

- la participation à la conférence ;
- le recueil de résumés et les autres supports de la conférence ;
- les deux déjeuners et les rafraîchissements pendant les pauses ;
- la réception de la soirée du jeudi 9 octobre

Conditions d'annulation

En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés jusqu'au 4 septembre 2008 (déduction faite d'un montant de 50€ pour frais de gestion). Passée cette date, aucun remboursement ne sera plus accordé, mais il sera possible aux personnes inscrites de céder leur place à des collègues, après consultation du secrétariat de la conférence.

Hôtel

Il est recommandé aux conférenciers de réserver leur chambre d'hôtel à l'avance. À titre de suggestion, nous vous conseillons le Mercure Paris Bercy, le Mercure Paris Gare Lyon, le Novotel Paris Bercy. Vous pouvez également visiter les sites Internet www.accorhotels.com et www.parisinfo.com.

Dates clés

Limite pour les résumés	1er mars 2008
Confirmation d'acceptation	1er mai 2008
Limite d'inscription (tarif réduit)	15 juillet 2008
Limite d'inscription	30 septembre 2008

Subventions

Des inscriptions subventionnées, en nombre limité, seront ouvertes aux délégués des pays à plus faible revenu d'Europe centrale et orientale. Pour en bénéficier, adressez votre CV et une lettre de motivation par courriel au secrétariat d'EuroSafe avant le 1er mars 2008.

Langue

La conférence se déroulera en anglais et en français. Une interprétation dans ces langues sera assurée en simultané dans la quasi totalité des sessions.

Lieu

Ministère de l'Economie des Finances et de l'Emploi
Centre de Conférences Pierre Mendès France,
139 rue de Bercy, 75012 Paris

Secrétariat de la conférence

Mme Joke Broekhuizen
Boîte postale 75169, 1070 AD Amsterdam, Pays-Bas
Téléphone: + 31 20 511 4513
Télécopie : + 31 20 511 4510
Courriel : secretariat@eurosafe.eu.com
Site Internet : www.eurosafe.eu.com/paris2008

À propos d'EuroSafe et de la CSC

L'Association de prévention des blessures et de promotion de la sécurité (EuroSafe) est un réseau de spécialistes de la prévention engagés dans la promotion de la sécurité et la réduction des accidents dans toutes les classes d'âge de la population européenne. L'activité d'EuroSafe couvre une large gamme de domaines : sécurité des enfants, prise de risque chez les adolescents, sécurité des consommateurs, sécurité des personnes âgées, usagers de la route vulnérables, sécurité dans la pratique sportive, sécurité au travail, prévention du suicide et de l'automutilation et prévention des violences interpersonnelles.

Fidèle à sa devise, « Together we can make a difference » (Ensemble, nous pouvons progresser), Eurosafe renforce, en les associant, les points forts et les ressources de ses membres en matière de bonnes pratiques, de surveillance, d'évaluation du risque et d'actions de sensibilisation des industriels et des pouvoirs publics. En émerge un cadre de coopération européenne large et solide entre les différentes parties prenantes pour réduire le nombre des accidents.

La Commission de la sécurité des consommateurs (CSC) est une autorité administrative indépendante (www.securiteconso.org) en charge de l'amélioration de la sécurité des consommateurs face à la dangerosité de certains produits et services. Elle remplit trois fonctions principales : 1) elle émet des avis et propose des mesures en vue d'une meilleure prévention des risques liés à certains produits et services, 2) elle informe les consommateurs sur ces risques et ces mesures de prévention, et 3) elle identifie les situations présentant un danger ou un risque. La CSC est le membre institutionnel français d'EuroSafe et participe à ce titre à la préparation et à l'organisation logistique de la conférence de Paris.